



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement**

Affaire suivie par : Driss DAGHMOUS
Téléphone : 04 67 61 68 56
Mél : driss.daghmous@herault.gouv.fr

Montpellier, le 11 FEV. 2022

**Objet : Dossier d'examen au cas par cas –
Société COVED – Centre de tri et de stockage
de déchets non dangereux
Accusé de réception
Réf : PROJET n°2022-059**

Monsieur le directeur,

En application des articles L122-1 et R122-3 du Code de l'environnement, vous m'avez transmis pour examen le dossier suivant :

Nom du maître d'ouvrage : COVED

Intitulé du projet : Réalisation d'une activité de broyage de bois

Localisation : Dans l'emprise de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Montblanc.

Ce dossier a été reçu en préfecture de l'Hérault le 10 février 2022.

Une demande de complément pourra vous être adressée dans les 15 jours. En l'absence d'une telle demande, le délai d'instruction de 35 jours débute à compter de la date du présent accusé de réception.

Au-delà de ce délai, l'absence de réponse vaudra obligation tacite de réalisation d'une étude d'impact.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à mes sentiments les meilleurs.

Le Préfet

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Thierry LAURENT

**Société COVED
7 rue du docteur Lancereaux
75 008 PARIS**